

République Française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE LA FERRIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 14 mars 2024

Membres en exercice : 9

Date de la convocation: 05/03/2024

Quorum : 5

Présents : 8

Votants : 9

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars, 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Marc LEPRINCE,

Présents : Olivier FOUCHERE, Albert HAVIN, René LAVAINE, Marc LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Excusés et représentés par : Madame LEPRINCE Florence par Madame SANCTORUM Annette

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Annette SANCTORUM

DE_2024_008

Objet : Affectation des résultats 2023 (budget communal)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget communal, constatant que le compte administratif présenté, après reprise de résultats de l'exercice antérieur, laisse apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de	212 276,27 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	11 770,53 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de	4 455,34 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de	0,00 €

décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

A titre obligatoire,

Affectation au 1068, en recettes d'investissement 16 225,87 €

Solde disponible,

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (R 002) 196 050,40 €

Affectation en déficit reporté d'investissement (D 001)..... 11 770,53 €

Restes à réaliser

Restes à réaliser en dépenses d'investissement 4 455,34 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement 0,00 €

Pour extrait, copie conforme

La Ferrière, le 15 mars 2024

Le Maire, Marc LEPRINCE

